

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres Présents	8
Pouvoirs	0
Nombre de membres absents excusés	7
Nombre de membres absents	0
Total votants	8
Publication le 04/03/2026	

Le 18 février 2026, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué le 4 février 2026, s'est réuni en présentiel, sous la présidence de Madame Véronique Pouzadoux, Présidente du C.C.A.S. au CCAS Allée des Tilleuls à Gannat.

Étaient Présents :

Mesdames BILLAUD Jocelyne, COURTINAT Christine, JEUDI Aline, MORAND Isabelle, MORAND Simone, POUZADOUX Véronique, Messieurs LEPIGRE Maurice et VEISSIAIRE Jean Claude.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mesdames, FRANCESCHINI Christine, PERONNET Cathy, SERISIER Véronique, Messieurs AMARGIER Quentin, CORBON Jean Louis, GRAPIN Yann et LAVEDRINE Michel.

Assistait également à la réunion : Madame ETIENNE Frédérique, Directrice du CCAS

N°11/26 - AFFECTATION DES RESULTATS PROVISOIRES ANTICIPES – BUDGET PRINCIPAL

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil d'Administration après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique (C.F.U.).

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du C.F.U., l'assemblée peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du C.F.U., procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des Restes à réaliser au 31 décembre.

Les résultats de la section de fonctionnement sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de l'établissement.

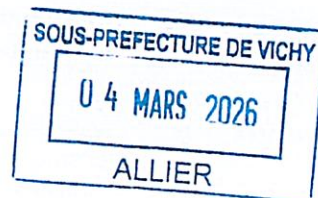
Le Conseil d'Administration,
Sur proposition de Madame Christine COURTINAT, Vice-présidente,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DECIDER de reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé en 2025 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026,
- PRECISER que si le C.F.U. venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU,
- DIRE que les résultats de l'exercice 2025 se présentent comme suit :
 - Un excédent de fonctionnement de : + 913.79 euros
 - Un excédent reporté de : + 24.119,89 €
 - Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 25.033,68 €

- **DECIDER** l'affectation des résultats provisoires anticipés de l'exercice 2025 au Budget primitif 2026 ainsi qu'il suit :
- **Article 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 25.033,68 €**

Au registre suivent les signatures
Pour Extrait conforme
Pour la Présidente, la Vice-présidente


Christine COURTINAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres Présents	8
Pouvoirs	0
Nombre de membres absents excusés	7
Nombre de membres absents	0
Total votants	8
Publication le 06/03/2026	

Le 18 février 2026, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué le 4 février 2026, s'est réuni en présentiel, sous la présidence de Madame Véronique Pouzadoux, Présidente du C.C.A.S. au CCAS Allée des Tilleuls à Gannat.

Étaient Présents :

Mesdames BILLAUD Jocelyne, COURTINAT Christine, JEUDI Aline, MORAND Isabelle, MORAND Simone, POUZADOUX Véronique, Messieurs LEPIGRE Maurice et VEISSIAIRE Jean Claude.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mesdames, FRANCESCHINI Christine, PERONNET Cathy, SERISIER Véronique, Messieurs AMARGIER Quentin, CORBON Jean Louis, GRAPIN Yann et LAVEDRINE Michel.

Assistait également à la réunion : Madame ETIENNE Frédérique, Directrice du CCAS

N°12/26 - AFFECTATION DES RESULTATS PROVISOIRES ANTICIPES – BUDGET M22

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil D'Administration après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du Compte Administratif, l'assemblée peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du Compte Administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des Restes à réaliser au 31 décembre.

Les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de l'établissement.

Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Le Conseil d'Administration,
Sur proposition de Madame Christine COURTINAT, Vice-présidente,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DECIDER** de reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé en 2025 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026,
- **PRECISER** que si le Compte Administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif,
- **DIRE** que les résultats de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

- Un déficit de fonctionnement de : - 1.585,38 €
- Un excédent reporté de : + 23.132,68 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : + 21.547,30 €

- Un excédent d'investissement + 2.400,00 €
- Un excédent antérieur reporté + 2.481,00 €
- Soit un excédent d'investissement + 4.881,00 €

- **DECIDER** l'affectation des résultats provisoires anticipés de l'exercice 2025 au Budget M22 2026 ainsi qu'il suit :
- Article 002 : Excédent de fonctionnement reporté : + 21.547,30 €
 - Article 001 : Excédent d'investissement reporté : + 4.881,00 €

Au registre suivent les signatures
Pour Extrait conforme
Pour la Présidente, la Vice-présidente



Christine COURTINAT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres Présents	8
Pouvoirs	0
Nombre de membres absents excusés	7
Nombre de membres absents	0
Total votants	8
Publication le 04/03/2026	

Le 18 février 2026, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué le 4 février 2026, s'est réuni en présentiel, sous la présidence de Madame Véronique Pouzadoux, Présidente du C.C.A.S. au CCAS Allée des Tilleuls à Gannat.

Étaient Présents :

Mesdames BILLAUD Jocelyne, COURTINAT Christine, JEUDI Aline, MORAND Isabelle, MORAND Simone, POUZADOUX Véronique, Messieurs LEPIGRE Maurice et VEISSIAIRE Jean Claude.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mesdames, FRANCESCHINI Christine, PERONNET Cathy, SERISIER Véronique, Messieurs AMARGIER Quentin, CORBON Jean Louis, GRAPIN Yann et LAVEDRINE Michel.

Assistait également à la réunion : Madame ETIENNE Frédérique, Directrice du CCAS

N° 13/26 - BUDGET PREVISIONNEL EXERCICE 2026
BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu lecture des propositions d'inscriptions budgétaires de Madame la Vice-présidente,

Après en avoir débattu,

Le Conseil d'Administration,

Sur proposition de Madame Christine COURTINAT, Vice-présidente,

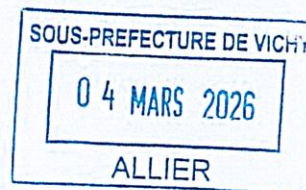
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** le Budget Prévisionnel du Budget Principal pour l'exercice 2026 tel qu'annexé à la présente délibération et arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **220.761.68 euros** pour la section de fonctionnement (deux cent vingt mille sept cent soixante et un euros et soixante-huit centimes).

Au registre suivent les signatures
Pour Extrait conforme
Pour la Présidente, la Vice-présidente



Christine COURTINAT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres Présents	8
Pouvoirs	0
Nombre de membres absents excusés	7
Nombre de membres absents	0
Total votants	8
Publication le 04/03/2026	

Le 18 février 2026, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué le 4 février 2026, s'est réuni en présentiel, sous la présidence de Madame Véronique Pouzadoux, Présidente du C.C.A.S. au CCAS Allée des Tilleuls à Gannat.

Étaient Présents :

Mesdames BILLAUD Jocelyne, COURTINAT Christine, JEUDI Aline, MORAND Isabelle, MORAND Simone, POUZADOUX Véronique, Messieurs LEPIGRE Maurice et VEISSIAIRE Jean Claude.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mesdames, FRANCESCHINI Christine, PERONNET Cathy, SERISIER Véronique, Messieurs AMARGIER Quentin, CORBON Jean Louis, GRAPIN Yann et LAVEDRINE Michel.

Assistait également à la réunion : Madame ETIENNE Frédérique, Directrice du CCAS

N° 14/26 - BUDGET PREVISIONNEL EXERCICE 2026
BUDGET ANNEXE AIDE A DOMICILE

Le Conseil d'Administration,
Après avoir entendu lecture des propositions d'inscriptions budgétaires de Madame la Vice-présidente,
Après en avoir débattu,

Le Conseil d'Administration,
Sur proposition de Madame Christine COURTINAT, Vice-présidente,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** le Budget Prévisionnel du Budget Annexe d'Aide à Domicile pour l'exercice 2026 tel qu'annexé à la présente délibération et arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **988.037.61 euros** pour la section de fonctionnement (neuf cent quatre-vingt-huit mille trente-sept euros et soixante et un centimes)
- **D'approuver** le Budget Prévisionnel du Budget Annexe d'Aide à Domicile pour l'exercice 2026 tel qu'annexé à la présente délibération et arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **27.619,00 euros** pour la section d'investissement (vingt-sept mille six cent dix-neuf euros)

Au registre suivent les signatures
Pour Extrait conforme
Pour la Présidente, la Vice-présidente



Christine COURTINAT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres Présents	8
Pouvoirs	0
Nombre de membres absents excusés	7
Nombre de membres absents	0
Total votants	8
Publication le	04/03/2026

Le 18 février 2026, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué le 4 février 2026, s'est réuni en présentiel, sous la présidence de Madame Véronique Pouzadoux, Présidente du C.C.A.S. au CCAS Allée des Tilleuls à Gannat.

Étaient Présents :

Mesdames BILLAUD Jocelyne, COURTINAT Christine, JEUDI Aline, MORAND Isabelle, MORAND Simone, POUZADOUX Véronique, Messieurs LEPIGRE Maurice et VEISSIAIRE Jean Claude.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mesdames, FRANCESCHINI Christine, PERONNET Cathy, SERISIER Véronique, Messieurs AMARGIER Quentin, CORBON Jean Louis, GRAPIN Yann et LAVEDRINE Michel.

Assistait également à la réunion : Madame ETIENNE Frédérique, Directrice du CCAS

N° 15/26 – TARIF SAD 2026 – TAUX PLEIN SANS PRISE EN CHARGE

Madame la Vice-présidente informe le Conseil d'Administration que le Service Autonomie à Domicile réalise chaque année 2 000 d'heures d'intervention relevant du périmètre dit « libre » (hors prise en charge des caisses de retraites, APA, PCH et AMPA).

Cette tarification peut être revue chaque année par l'établissement.

Par la délibération N°25/24 pris en séance du 17 décembre 2024, le Conseil d'Administration a approuvé une tarification de 28 euros/l'heure.

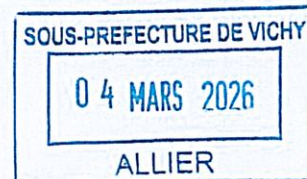
Le Conseil d'Administration,
Sur proposition de Madame Christine COURTINAT, Vice-présidente,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** une tarification de 29 euros/horaire pour les usagers relevant du périmètre de l'activité non tarifée

Au registre suivent les signatures
Pour Extrait conforme
Pour la Présidente, la Vice-présidente



Christine COURTINAT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres Présents	8
Pouvoirs	0
Nombre de membres absents excusés	7
Nombre de membres absents	0
Total votants	8
Publication le 04/03/2026	

Le 18 février 2026, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué le 4 février 2026, s'est réuni en présentiel, sous la présidence de Madame Véronique Pouzadoux, Présidente du C.C.A.S. au CCAS Allée des Tilleuls à Gannat.

Étaient Présents :

Mesdames BILLAUD Jocelyne, COURTINAT Christine, JEUDI Aline, MORAND Isabelle, MORAND Simone, POUZADOUX Véronique, Messieurs LEPIGRE Maurice et VEISSIAIRE Jean Claude.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mesdames, FRANCESCHINI Christine, PERONNET Cathy, SERISIER Véronique, Messieurs AMARGIER Quentin, CORBON Jean Louis, GRAPIN Yann et LAVEDRINE Michel.

Assistait également à la réunion : Madame ETIENNE Frédérique, Directrice du CCAS

N° 16/26 - DON

Madame Christine COURTINAT, Vice-présidente du CCAS de la ville de Gannat, informe l'assemblée qu'afin de venir en aide aux personnes démunies de la commune, un don ont été fait au Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Gannat.

Le Conseil d'Administration,
Sur proposition de Madame Christine COURTINAT, Vice-présidente,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** un don pour une somme de 200 euros

Au registre suivent les signatures
Pour Extrait conforme
Pour la Présidente, la Vice-présidente


Christine COURTINAT

